

 	CSAL Formation Spécialisée	
	Du 25 Avril 2023	
E-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com		
Téléphone : 06-49-04-11-89		

Monsieur le Président,

Nous voici réuni pour la première séance du CSAL « Formation Spécialisée », instance « revisitée » au nom nébuleux qui ne dit sûrement rien aux agents alors qu'ils sont pourtant les premiers concernés !

Car, est-il nécessaire de le rappeler ici, les CHS-CT ont été **supprimés** par application de la loi du 6 août 2019, dite de transformation publique. Cette loi, qui s'apparente plutôt à une destruction de la Fonction publique, semble vouloir effacer, en détruisant le nom d'origine, le rôle de cette instance pourtant essentielle. Un peu comme si les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dérangeaient ou que ces termes étaient des gros mots!

Les responsables politiques initiateurs de cette contre-réforme resteront dans l'histoire de notre ministère et de la Fonction Publique comme les fossoyeurs d'une instance qui a démontré toute sa pertinence dans la protection des agents, et ce, depuis plus de trente ans et qui dérangeait à priori. Cachez ce CHSCT que je ne saurai voir !

F.O.- DGFIP 63 en profite pour rappeler aujourd'hui sa ligne nationale, qui demande l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

F.O.- DGFIP 63 revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention avec, notamment, des assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite des moyens à la hauteur de la mission qui leur incombe. Cela passe par un recrutement d'acteurs de prévention en nombre suffisant, beaucoup de temps alloué à leurs missions, et une formation optimale.

Parmi ces acteurs de prévention, nous ne cesserons – en national comme en local – de réclamer également des médecins de prévention en nombre suffisant pour assurer la santé et la sécurité des agents de la DGFIP. Cela nécessite le maintien et le développement d'un réseau ministériel avec des implantations dans chaque département, et des moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions.

Concernant ce début de mandature, **F.O.- DGFIP 63** se félicite du maintien d'une politique ministérielle de santé et sécurité au travail dont la note d'orientation doit rester la base, pour fixer les priorités concertées avec les Fédérations et déclinées dans les directions.

Cela étant, la mise en œuvre de cette politique dans le cadre du CSAL et de la Formation Spécialisée suscitent des interrogations car, à cette heure, ni le règlement intérieur ni la circulaire de fonctionnement n'ont été publiés.

Et pourtant, il y a urgence car au-delà des innovations managériales en cours, la subordination des agents continue d'être mise en œuvre.

Les agents ont un besoin financier qui les poussent à travailler, et malgré les contraintes permanentes qu'impose la subordination inscrite dans leur statut, les agents de la DGFIP ont pour leur travail de réelles aspirations en termes de sens, d'utilité sociale, d'identité professionnelle et citoyenne.

Cette situation permet à la DG d'asseoir et de pérenniser son emprise sur les agents, de façon de plus en plus savante et sophistiquée. Ainsi, on a vu apparaître des RH « bienveillantes » et préoccupées du « bonheur » des agents, des fonds d'amélioration des conditions de vie au travail et autres, bref un véritable storytelling du travailleur heureux. Tous ces faux-semblants d'innovations managériales ne peuvent cacher ce que l'on nomme aujourd'hui pudiquement des risques psycho-sociaux, conséquence de la mise en place d'une **insécurité permanente**. Celle-ci se décline de différentes manières :

- changement de missions et/ou abandon de missions
- outils informatiques défaillants
- économies budgétaires qui engendrent mécaniquement une augmentation des charges de travail
- mise en place du lean management qui impose une réactivité permanente et qui fait qu'un travail épanouissant devient un pensum.
- restructurations de service

D'année en année, **F.O.**- DGFIP 63 n' a cessé de dénoncer cet état de fait et continuera à mobiliser, contester, proposer, revendiquer et négocier afin de faire respecter et évoluer les droits en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de tous les agents de la DGFIP.

Les élus Force Ouvrière en Formation Spécialisée
du CSAL du Puy-de-Dôme

Titulaires : Christine PEREIRA – Jean-Marc LE FAY

Suppléants : Marie-José VIEITEZ – Loïc ROBOTA

